

<p style="text-align: center;">COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 23 novembre 2021</p>

L'an deux mil vingt et un, le 23 novembre 2021 à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes mairie sous la Présidence de Monsieur Jacques TAVEAU, Maire.

Affiché le 16/11/2021

Présents : Mr Jacques TAVEAU, Mr Claude MANCEL, Mme Marie-Françoise LELEU, Mme Valérie UYTTERSROT, Mme Aurélie DELCURE, Mme Caroline DEFFONTAINE, Mme Vanessa FRERE, Mr Lucien MONARD, Mr Valentin FLORIN.

Absente excusée : Mr Florian DECOURT pouvoir donner à Mr Jacques TAVEAU

Secrétaire de séance : Mme Vanessa FRERE

Nombre de Membres : En exercice : 11

Qui ont pris part à la délibération : 10 et un pouvoir

Lecture du compte rendu de la réunion précédente 14 septembre 2021 :

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Ajout à l'ordre du jour convention SMOTHD et projet éolien de la Cense accepté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

1-Projet Eolien de la Cense :

Mr le maire expose le projet éolien de la Cense il est prévu 4 éoliennes sur Saint André Farivillers.

Des réunions publiques sont prévues entre novembre et fin décembre.

Il est demandé au conseil municipal de donner un avis sur ce projet éolien à la demande du commissaire enquêteur.

Après en avoir discuté le conseil municipal est contre ce projet à la majorité avec une abstention.

2- Convention SMOTHD

Mr le Maire demande au conseil municipal d'approuver la convention mise en place avec la SMOTHD pour utiliser les tuyaux pour enfouir les câbles de la fibre.

Après en avoir délibéré le conseil municipal vote à l'unanimité cette convention.

3)-Décision modificative budgétaire

Mr le Maire explique qu'il reste des régularisations des indus du dossier de Mr Michelet pour des titres émis en 2015.

Mme la cheffe de poste du CFP de Breteuil demande donc au conseil municipal de prendre une décision modificative comme suit :

Dépenses de fonctionnement : compte 673 pour + 1400 €

Dépenses de fonctionnement : compte 615221 pour – 1400 €

Ensuite il convient d'émettre un mandat au nom de l'URSSAF pour 1272.18€, un mandat au nom du CDG60 pour 52.14 € et un mandat FSO pour 38.82 €.

Après en avoir la décision modificative est approuvé à l'unanimité.

4- Convention UTD

Mr le Maire informe le conseil municipal que la convention n'a pas été reçu à la mairie.

6- Travaux place du 11 novembre

Le département et la région ont octroyé des subventions pour financer les travaux de la place du 11 novembre. L'entreprise Medinger à Méru a été retenue.

Cette semaine il y a eu un sondage pour savoir s'il fallait remplacer le tuyau d'eau. Les travaux commenceront début 2022.

7-Projet éolien intervention de RP GLOBAL

L'entreprise est venue présenter son projet sur le territoire Les froids Vents entre CHEPOIX et BEAUVOIR

Ils font le point sur le site, bilan finalisé : acoustique, paysager, écologie et général. Le dossier est en cours de préparation pour un dépôt en préfecture.

Libération de la zone sous contrainte de Maignelay Montigny.

Il y aurait 6 machines dont 5 à Chepoix et une à Beauvoir ; c'est 5 machines de 1,80 m bout de pâles et une à 200 m bout de pâles. Elles seront implantées à 700 m des premières habitations.

Mesures de compensation et d'accompagnement

Le château de Folleville : restauration ; plantations : bourse aux plantes pour es habitants ; mise à disposition de dispositifs de réduction des factures d'électricité(eccojok) cela permet de réduire les factures de 20à 30 %.

Utilisation des chemins communaux si phases de travaux lancés

Chemin rural de Bacouel à Beauvoir.

Chemin rurale de la routière

Convention utilisation des chemins passés avec la mairie. (5000 € par an et par éolienne

La mairie assure l'utilisation des chemins et assure l'entretien régulier des routes concernées.

Les chemins sont rénovés par la société pendant toute la durée de la construction.

Projet construit avec la création d'un autre chemin dans le champ des agriculteurs à coté des chemins existants. Projet communal à définir : 50000€ par éolienne versé en 1 fois à la construction. (Assainissement, changement éclairage).

Imposition :

Les taxes seront versées en fonction de la production pour chaque machine. La commune touche 20% de l'IFER soit 34650 €

La durée de vie d'une éolienne est de 25 à 30 ans. Démantèlement de l'éolienne à charge de RP GLOBAL
L'arrêté du 22/006/2020 impose de retirer la totalité de la chape de soutien ; le taux de recyclabilité qui augmente en fonction de la durée de l'éolienne.

Fin de la présentation de ce projet par RP GLOBAL a.godfrind@rp-global.com

8- Fête de fin d'année.

La distribution se fera le 19/12/2021 à partir de 10h jusque 14h. rdv à 9h30 pour le chargement.

Le père Noël est réservé, la calèche aussi ; Distribution des bonbons pour les enfants et fleurs pour les seniors.

Le 18/12/2021 rdv pour la préparation des colis par tout le monde à partir de 9h00.

Mr Mercier propose de mettre un manège toute l'après-midi place du pré-vert gratuitement il demande une participation pour les frais d'installation. Pour l'après-midi du 19/12/2021. Il y aura des chichis et une borne interactive ludique.

9) Questions diverses :

Mr Mancel : journée sur la marche « nettoyons la nature » le mail de Mr HOUCKE n'était pas reconnaissant du travail fait par Cyril.

Action à renouveler

Le matériel de jardinage de la commune a été volé il y en a pour 4500 € pour racheter l'équipement.

Une plainte et une déclaration à l'assurance a été faite.

Mr Leleu le fossé dans la rue face à chez eux. Une étude doit être faite sur le ruissellement des eaux. On est classée en commune à haut risque et donc prioritaire.

Mme Frère demande s'il y a une séance ciné rural pour décembre. La séance du 14/12/2021 est annulée.

Mme Deffonaines : Le maire de Bacouël a interdit les camions de circuler sur sa commune donc passages plus fréquents sur Chepoix.

Mr Monard : il faut moderniser la salle des fêtes en cas d'animation dans la commune (wifi, vidéo projecteur...)

Levée de séance 22h00